

# Conciliation et indemnisation : les clés des procédures amiables

Public : Tout professionnel de santé, experts médicaux, représentants des usagers, acteurs associatifs...

Prérequis : Aucun

Durée conseillée : 1 jour

Dates : sessions organisées à la demande, sous deux mois

Présentiel

4 à 10 participants

Validation des acquis :  
Remise d'une attestation de formation.

Tarifs :

Intra : sur devis

Inter : 550 euros HT

Financement :

OPCO/CPF/DPC/FIF-PL :  
Via partenaire Qualiopi dédié  
(contact pour mise à jour  
2026)

## Compétences visées :

- ✓ Définir le cadre légal des procédures amiables
- ✓ Expliquer la distinction entre les accidents médicaux fautifs et non fautifs
- ✓ Analyser les mécanismes de responsabilité des établissements de santé
- ✓ Décrire les conditions d'indemnisation des victimes
- ✓ Déterminer si un accident peut être indemnisé dans le cadre d'une procédure amiable

## Programme indicatif :

- ◆ Introduction aux procédures amiables
- ◆ Les accidents médicaux soumis aux procédures amiables
- ◆ Les CCI
- ◆ L'ONIAM

## Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances et mise à disposition de supports de formation.
- Réflexion collective sur des problématiques et élaboration de plans d'action
- Analyse d'une situation de contentieux médical
- Jeu de rôle : simulation d'un litige

## Modalités d'évaluation :

- Questionnaire de positionnement en amont
- Evaluation des acquis (quiz, cas pratiques)
- Auto-évaluation : atteinte des objectifs et compétences visées, projection dans la pratique
- Recueil de satisfaction des participants

**Contact : Camille KUREK**  
**camille.kurek@lexior.fr / 06.64.71.14.37**

